

Généralités

Tout contrat de vente établi entre Solinfis SRL, N° entreprise BE0769.249.788, dont le siège social est situé à Avenue de la Bonne Fosse 30 - 1420 Braine-l'Alleud (Belgique), dénommée ci-après « **Solinfis SRL** », et toute personne physique ou morale réalisant un achat de prestation de service et/ou de produit¹, ci-après dénommée « **le client**² », est soumis à l'application des présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées « **CGV** »

Solinfis SRL et le client sont ci-après dénommés collectivement « **les parties** » ou chacun individuellement.

Les présentes CGV définissent les modalités entre les parties.

1. ARTICLE 1 : CHAMPS D'APPLICATION

1.1. Solinfis SRL propose sous la dénomination « **Offre SolForm** » les prestations³ énumérées ci-après à destination exclusive des organisations privées ou publiques au sens large, en ce inclus les opérateurs de formation, les organismes financeurs et toutes autres organisations,

- Formation en présentiel inter-entreprise et intra-entreprise, en Visio live et/ou en e-learning
- Webinaire informatif
- Accompagnement de projet
- Coaching en entreprise
- Conseil en management de la qualité

1.2. Solinfis SRL propose sous la dénomination « **Offre Solinfis** » les prestations énumérées ci-après à destination exclusive des travailleurs indépendants, en ce inclus les regroupements d'indépendants.

- Formation en présentiel inter-entreprise, en Visio live et/ou en e-learning
- Webinaire informatif
- Accompagnement de projet
- Coaching individuel ou à destination d'un regroupement

1.3. Les dispositions visées à l'article 8 concernant l'organisation d'un séminaire et/ou d'un événement sont destinées exclusivement aux travailleurs indépendants, en ce inclus les regroupements d'indépendants.

L'organisation d'un séminaire et/ou d'un événement destiné aux organisations privées ou publiques feront l'objet de CGV définies spécifiquement pour chaque séminaire et/ou événement.

1.4. Les clauses contractuelles particulières conclues et écrites entre les parties priment sur les CGV, et ce, sans que la validité et la force obligatoire des autres clauses des présentes CGV ne soient remises en cause.

1.5. Les présentes CGV s'appliquent aux prestations réalisées au sein et/ou en dehors des locaux de Solinfis SRL.

¹ La prestation de service et/ou le produit est à lire au singulier et au pluriel dans les présentes conditions générales de vente.

² Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Il englobe tous les genres, y compris masculin, féminin et neutre (x), et doit être compris de façon inclusive.

³ Les prestations sont à lire les prestations de service

1.6. Les contenus en lien avec l'écosystème de la santé peuvent heurter la sensibilité d'un jeune public. Tout client de moins de 16 ans identifié sera remboursé dans un délai maximum de 10 jours ouvrables, et Solinfis SRL cessera toute relation dans les meilleurs délais avec ledit client.

2. ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1. Dispositions générales spécifiques de l'offre SolForm

2.1.1. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les situations visées à l'article 2.1.2 ayant fait l'objet d'une commande ferme via une inscription, un devis signé et/ou un paiement⁴.

2.1.2. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les situations décrites ci-après.

- Inscription à une formation sous forme d'achat unique.
- Inscription à un dispositif de formation.
- Inscription à un programme de formation sous forme d'abonnement.
- Commande d'une prestation et/ou d'un produit visé à l'article 1.1.

2.1.3. Toutes les communications concernant l'offre SolForm doivent être adressées via le courriel admin@solform.be.

2.1.4. Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'organisation, à la gestion et la planification d'une prestation, notamment le nom, le prénom et le courriel des participants pour que Solinfis SRL puisse communiquer de manière efficiente.

2.2. Dispositions générales spécifiques de l'offre Solinfis

2.2.1. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les situations visées à l'article 2.2.2 ayant fait l'objet d'un paiement sur facture et/ou via un des outils numériques de Solinfis SRL.

2.2.2. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les situations décrites ci-après.

- Inscription à une formation, tous formats confondus, sous forme d'achat unique.
- Inscription à un programme de formation sous forme d'abonnement.
- Commande d'une prestation et/ou d'un produit visé à l'article 1.2.

2.2.3. Toutes les communications concernant l'offre Solinfis doivent être adressées via le courriel info@solinfis.be.

2.3. Dispositions générales communes de l'offre Solform et de l'offre Solinfis

2.3.1. Solinfis SRL s'engage à accompagner le client⁵ dans les démarches auprès des organismes financeurs (chèques-formation, etc.)

⁴ Les inscriptions, les devis et le paiement peuvent être réalisés manuellement et/ou électroniquement.

⁵ Le client désigne tant l'organisation et ses collaborateurs que les travailleurs indépendants.

2.3.2. Solinfis SRL se réserve le droit de faire appel au service d'un prestataire externe formé, expérimenté et/ou expert de la thématique faisant l'objet de la prestation.

2.3.3. Solinfis SRL s'engage à respecter la durée de la prestation définie sur base des exigences contractuelles avec le client, des normes en vigueur et/ou des organismes financeurs.

Le client est explicitement informé par les présentes CGV que les horaires de prestation, en ce incluses les pauses, sont indiqués à titre indicatif. Solinfis SRL, en ce inclus un prestataire externe de Solinfis SRL, se réserve le droit d'ajuster les horaires pour assurer une planification et une logistique optimales, et ce, en respectant la durée de la prestation.

2.3.4. Solinfis SRL s'engage à délivrer l'ensemble documentaire lié à ses prestations et/ou ses produits, notamment les listes de présences (émargement), les attestations de participation, les évaluations, les garanties, etc., via courriel et/ou via l'extranet du client.

2.3.5. La documentation ad hoc originale est remise au client via courriel et/ou via l'extranet client. Une copie numérique est également conservée.

3. ARTICLE 3 : PRIX

3.1. Dispositions communes de l'offre Solform et de l'offre Solinfis

3.1.1. Les prix sont indiqués en €⁶, en TTC⁷, sachant que Solinfis SRL n'est pas assujettie à la TVA.

3.1.2. Le client est expressément informé par les présentes CGV que Solinfis SRL se réserve le droit d'indexer le prix d'un abonnement sur base de l'Indice-Santé⁸. La révision du prix est appliquée à partir du 1^{er} février, à la date anniversaire du contrat, sur base du taux de croissance de l'indice-santé du mois de novembre de l'année qui précède⁹.

Le client est informé au mois de décembre de l'année qui précède de l'indexation de l'Indice-Santé par Solinfis SRL via courriel, newsletter et/ou son site internet pour toutes les prestations sous forme d'abonnement.

3.1.3. Les frais annexes propres à l'organisation du client (transport, hébergement, repas, etc.) sont à sa charge.

3.1.4. La TVA est calculée sur base des dispositions légales du pays de domiciliation du siège sociale de Solinfis SRL.

⁶ € : euros

⁷ TTC : toutes taxes comprises

⁸ Information : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-sante>

⁹ Information : https://www.plan.be/databases/17-fr-indice_des_prix_a_la_consommation_previsions_d_inflation

3.2. Dispositions spécifiques de l'offre SolForm

3.2.1. Les prix peuvent être modifiées à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la confirmation contractuelle d'une prestation et/ou de la confirmation de commande d'un produit visé à l'article 2.1, exception faite des abonnements à un programme, notamment en e-learning, visés à l'article 4.2.1.

3.2.2. Les modalités de paiement sont visées aux articles 4.1.1 et 4.2.

3.2.3. Les prix sont indiqués sans les frais de déplacement du collaborateur de Solinfis SRL, qui peut être un prestataire externe de Solinfis SRL.

Les frais de déplacement sont facturés par Solinfis SRL au client sur base du calcul des kilomètres via Google Map selon le trajet le plus rapide entre le domicile professionnel du collaborateur ou du prestataire externe et le lieu de la prestation, et sont facturés sur base du tarif légal en vigueur (1^{er} janvier 2024 : 0,4280 euro par kilomètre).

3.3. Dispositions spécifiques de l'offre Solinfis

3.3.1. Les prix peuvent être modifiées à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la confirmation contractuelle d'une prestation visée à l'article 2.2.

3.3.2. Les modalités de paiement sont visées aux articles 4.1.1 et 4.2.

4. ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1. Dispositions communes de l'offre Solform et de l'offre Solinfis

4.1.1. Le paiement peut être réalisé selon l'une des 2 méthodes visées ci-après.

- Prélèvement ou domiciliation bancaire au moyen d'une carte de crédit et/ou Bancontact sur la plateforme sécurisée Stripe (www.stripe.com). Les informations bancaires sont chiffrées et sécurisées. Pour les domiciliations Bancontact, un premier paiement de 0,02 € est demandé par le système pour sécuriser les paiements par Stripe. La procédure de paiement est exclusivement sous la responsabilité de Stripe.

Les cartes de crédit acceptées pour le paiement par Stripe sont obligatoirement des Mastercard ou des Visa. L'American Express n'est pas acceptée.

- Virement bancaire sur le compte au nom de Solinfis SRL mentionné sur la facture et/ou via le QR code éventuellement présent sur la facture.

4.1.2. La facture reprend le nom (de l'institution), la référence de la facture, le coût de la prestation et, éventuellement, les frais visés à l'article 3.2.3. Un QR-code peut y être associé.

4.1.3. En cas de paiement via les Chèques-Formations, le numéro d'autorisation, le code correspondant aux Chèques-Formations ainsi que le nombre de chèques utilisés sont communiqués par le client au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de début de la formation concernée.

- 4.1.4. Les modalités de reconduction, de résiliation et de remboursement des abonnements et/ou des offres promotionnels sont visées à l'article 5.
- 4.1.5. Les modalités de modification, d'absence ou d'annulation d'une formation inter-entreprise, en dehors d'un abonnement et/ou d'une offre promotionnelle, sont visées à l'article 6.
- 4.1.6. Le client dont le comportement et/ou les propos ne permettent pas de réaliser sereinement une prestation se voit refuser ladite prestation. Solinfis SRL se réserve le droit de résilier le contrat, moyennant le remboursement des prestations non-encore fournies. Le client est explicitement informé par les présentes CGV qu'aucune autre compensation ne sera octroyée.
- 4.1.7. La réalisation de la prestation et/ou la livraison du produit par Solinfis SRL est faite à l'adresse que le client indique lors de sa confirmation de commande. A ce titre, le client s'engage à renseigner précisément l'adresse, et ce, avec une attention particulière concernant le code postal. Le client sera tenu pour responsable à compter de la veille ouvrable de la date de la prestation et/ou de la date à laquelle le produit est expédié par Solinfis SRL. Si l'adresse renseignée par le client est erronée, le paiement de la prestation et/ou du produit est dû à Solinfis SRL.
- 4.1.8. Pour confirmer la commande et la livraison d'un produit, le client se voit exiger le paiement de la facture selon l'une des méthodes visées à l'article 4.1.1.
- 4.1.9. En cas de colis perdu, Solinfis SRL s'engage à ce que le client reçoive le produit dans les meilleurs délais ou qu'il soit remboursé en fonction des clauses de la garantie légale.

4.2. Dispositions spécifiques de l'offre SolForm

- 4.2.1. Pour les prestations numériques sous forme d'abonnement, notamment le e-learning, et/ou les offres promotionnelles, le client se voit exiger le paiement selon l'une des méthodes visées à l'article 4.1.1 pour y avoir accès afin de garantir les frais engagés par Solinfis SRL.
- 4.2.2. Pour les formations intra-entreprises et inter-entreprises en présentiel, le client se voit exiger le paiement dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la facture selon l'une des méthodes visées à l'article 4.1.1.
- 4.2.3. Les modalités de modification, d'absence ou d'annulation d'une formation intra-entreprise, en dehors d'un abonnement et/ou d'une offre promotionnelle, sont visées à l'article 7.

4.3. Dispositions spécifiques de l'offre Solinfis

- 4.3.1. Le client se voit exiger le paiement de la prestation et/ou du produit pour y avoir accès.
- 4.3.2. La reconduction des abonnements est tacite sur une périodicité choisie en début de contrat et/ou confirmée par le montant du premier paiement.

5. ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RECONDUCTION, DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS ET DES OFFRES PROMOTIONNELLES

- 5.1. La reconduction des abonnements est tacite sur une périodicité contractuelle définie.
- 5.2. Le client peut résilier son abonnement via courriel dans les 10 jours ouvrables qui précède la reconduction, la date du courriel faisant foi.
- 5.3. A la fin de l'abonnement, Solinfis SRL retire les accès à la plateforme E-learning. Les attestations de participation restent disponibles sur demande via courriel.
- 5.4. Le client est expressément informé par les présentes CGV que toutes les offres promotionnelles associées à un programme de formation proposé par Solinfis SRL ne sont ni remboursables, ni échangeables.
- 5.5. Le client est explicitement informé par les présentes CGV que l'achat d'un pack promotionnel entraîne l'adhésion mensuelle au programme de formation auquel il est associé, sauf si le client a communiqué son avis contraire via courriel avant le dernier jour ouvrable de validité du pack promotionnel. La résiliation après l'adhésion à un programme de formation sous forme d'abonnement est visée à l'article 5.2.
- 5.6. Sans préjudice majeur pour son fonctionnement, Solinfis SRL s'engage à réfléchir une solution à l'amiable qui satisfasse toutes les parties, en ce inclus les prestataires externes de Solinfis SRL.

6. ARTICLE 6 : MODALITÉS DE MODIFICATION, D'ABSENCE OU D'ANNULATION D'UNE FORMATION INTER-ENTREPRISE

- 6.1. Les formations inter-entreprises concernent les clients de l'offre SolForm et de l'offre Solinfis.

6.2. A l'initiative du client de l'offre SolForm et de l'offre Solinfis

- 6.2.1. Le client est expressément informé par les présentes CGV que les formations inter-entreprises ne sont ni remboursables, ni modifiables, exclusion faite d'un cas de force majeure ou fortuit laissé à l'appréciation de Solinfis SRL.
- 6.2.2. Toute demande de modification, en ce incluse celle liée à une absence, envoyée via courriel avant le 10^{ème} jour ouvrable qui précède le premier jour d'une formation inter-entreprise fait l'objet d'un report ou d'une alternative de formation définie aux mêmes conditions tarifaires, selon un commun accord entre les parties, dans les 6 mois qui suivent la date de début de la formation initialement planifiée.
- 6.2.3. A partir du 10^{ème} jour ouvrable qui précède le premier jour de la formation inter-entreprise, la prestation est réputée due par le client à Solinfis SRL. En cas d'absence du client, Solinfis SRL n'a aucune obligation de rembourser le client, ou de proposer un report et/ou une alternative de formation.

6.3. A l'initiative de Solinfis SRL

- 6.3.1. Solinfis SRL se réserve le droit de modifier le collaborateur ou le prestataire externe responsable de la prestation initialement prévu en cas d'indisponibilité pour assurer l'exécution de ladite prestation.

- 6.3.2. En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, Solinfis SRL s'engage à en avertir immédiatement le client.
- 6.3.3. Solinfis SRL ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution de la formation si elle est due à un cas de force majeure ou fortuit inhérent à son organisation et/ou à celle de ses prestataires externes. Dans ce cas, la prestation fait l'objet d'un remboursement, d'un report et/ou d'une alternative de formation définie aux mêmes conditions tarifaires, selon un commun accord entre les parties.

Le client est explicitement informé par les présentes CGV qu'aucune indemnisation, quelle qu'elle soit, ne sera due par Solinfis SRL.

- 6.4. Sans préjudice majeur pour son fonctionnement, Solinfis SRL s'engage à réfléchir une solution à l'amiable qui satisfasse les parties, en ce inclus les prestataires externes de Solinfis SRL.

7. ARTICLE 7 : MODALITÉS DE MODIFICATION, DE REPORT OU D'ANNULATION DE DATES DE PRESTATIONS INTRA-ENTREPRISES

- 7.1. Les formations intra-entreprises concernent exclusivement les clients de l'offre SolForm.

7.2. A l'initiative du client de l'offre SolForm

- 7.2.1. La planification de la prestation peut être modifiée jusqu'au 20^{ème} jour ouvrable qui précède le premier jour planifié de la prestation. Dans ce cas, la prestation sera replanifiée d'un commun accord dans les 6 mois qui suivent la date de début de la prestation initialement planifiée.
- 7.2.2. La demande de report de prestation après le 20^{ème} jour ouvrable qui précède le premier jour de la prestation entraîne un dédommagement administratif de 250,- euros HTVA. Dans ce cas, la prestation est replanifiée d'un commun accord dans les 6 mois qui suivent la date de début de la prestation initialement planifiée.
- 7.2.3. L'annulation complète de la formation après le 20^{ème} jour ouvrable qui précède le premier jour de la prestation entraînera le paiement complet de la prestation.

7.3. A l'initiative de Solinfis SRL

- 7.3.1. L'article 7.2.1 est applicable à Solinfis SRL
- 7.3.2. Solinfis SRL se réserve le droit de modifier le collaborateur ou le prestataire externe initialement prévu en cas d'indisponibilité pour respecter la planification validée.
- 7.3.3. La demande de report de la prestation après le 10^{ème} jour ouvrable qui précède le premier jour de la prestation entraîne la replanification de la prestation d'un commun accord dans les 6 mois qui suivent la date de début de la prestation initiale avec une réduction de 10% sur le prix contractualisé initialement, ou l'annulation de la prestation sans que Solinfis SRL ne puisse prétendre à quelque indemnité compensatoire que ce soit au client.
- 7.3.4. En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, Solinfis SRL s'engage à en avertir immédiatement le client et, le cas échéant, à essayer de trouver une alternative dans l'intérêt de chaque partie afin que les prestations

puissent être fournies selon des modalités les plus proches possibles de celles convenues initialement entre les parties.

- 7.3.5. Solinfis SRL ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution et/ou du report d'une prestation si elle est due à un cas de force majeure ou fortuit inhérentes à son organisation et/ou celle de ses prestataires externes.

Le client est explicitement informé par les présentes CGV qu'aucune indemnisation, quelle qu'elle soit, ne sera due par Solinfis SRL.

- 7.4. Sans préjudice majeur pour son fonctionnement, Solinfis SRL s'engage à réfléchir une solution à l'amiable qui satisfasse les parties, en ce inclus les prestataires externes de Solinfis SRL.

8. ARTICLE 8 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX SEMINAIRES ET AUX EVENEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ET LES REGROUPEMENTS DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

- 8.1. Les dispositions visées dans le présent article concernent l'organisation d'un séminaire et/ou d'un événement à destination exclusive des travailleurs indépendants, en ce inclus les regroupements d'indépendants.

L'organisation d'un séminaire et/ou d'un événement destiné aux organisations privées ou publiques feront l'objet de CGV définies spécifiquement pour chaque séminaire et/ou chaque événement.

- 8.2. Solinfis SRL se réserve le droit de faire appel à un prestataire externe (ex. : agence de voyage) pour l'organisation logistique (transport, hôtel, pension, excursions, animations en dehors de la prestation, etc.) des séminaires et/ou des événements.

Dans ce cas, le client est expressément informé par les présentes CGV que les CGV du prestataire externe choisi par Solinfis SRL priment sur les CGV de Solinfis SRL, en dehors de la prestation à proprement dite (formation, conseil, etc.).

- 8.3. Les articles 8.4 à 8.18 définissent les dispositions si Solinfis SRL est responsable de l'organisation logistique (transport, hôtel, pension, excursions, animations en dehors de la prestation, etc.) du séminaire et/ou de l'événement.

- 8.4. Il est expressément stipulé que l'inscription à un séminaire et/ou à un événement est validée au moment du paiement par le client selon le prix et les modalités définies contractuellement, et ce, sous réserve d'une révision visée de l'article 8.5 à 8.10.

Le client est tenu de procéder au paiement du prix total sur le compte BE14 0019-0994-8083 au nom de Solinfis SRL en mentionnant, comme référence, son nom, son prénom et son numéro de bon de commande le cas échéant, afin de valider la réservation.

- 8.5. Le prix peut être modifié selon l'évolution des contraintes organisationnelles et contextuelles (pandémie, taux de change, transport, hébergement, etc.), y compris après l'inscription dont les modalités sont visées à l'article 8.4 et dont la révision est visée des articles 8.6.

Solinfis SRL se réserve le droit de procéder à des modifications mineures des clauses du contrat de séminaire ou de l'événement autres que celles relatives au prix sans information au client, notamment concernant la définition et la planification programme définitif.

8.6. Aucune minoration ou majoration de prix ne peut plus intervenir à compter du 10^{ème} jour net qui précède le début du séminaire et/ou de l'événement.

Le client est explicitement informé par les présentes CGV que Solinfis SRL s'engage à l'informer via courriel en cas de révision du prix. Les modalités de révision sont visées des articles 8.7 à 8.9.

8.7. Si la révision entraîne une augmentation du prix final inférieure ou égale à 10%, le client s'engage expressément à payer la différence à Solinfis SRL dans un délai de maximum 3 jours ouvrables après l'information de Solinfis SRL.

8.8. Si la révision entraîne une augmentation du prix final supérieure à 10%, le client a l'obligation d'informer Solinfis SRL via courriel, dans un délai de maximum 3 jours ouvrables suivant l'information de Solinfis SRL, s'il accepte la proposition ou s'il résilie le contrat.

En cas de résiliation, Solinfis SRL s'engage à rembourser le client moyennant des frais d'annulation s'élevant respectivement à 75,- € ou 200,- € pour un événement et/ou un séminaire en Belgique ou à l'étranger, et ce dans un délai maximum de 20 jours ouvrables suivant la communication du client.

8.9. Si la révision entraîne une diminution du prix final, Solinfis SRL se réserve le droit d'imputer ses dépenses administratives réelles sur le remboursement dû au participant.

8.10. Solinfis SRL peut souscrire une assurance annulation en cas de force majeure ou fortuit imputables à Solinfis SRL et, éventuellement, imputables au client.

Le client peut bien entendu consulter le contrat d'assurance, s'il a été souscrit, pour prendre connaissance de ses clauses avant son inscription. Le client est libre de souscrire une assurance complémentaire pour les risques lui incombant.

8.11. Le client ne peut pas exercer le droit de rétractation, exclusion faite de l'article 8.8. Cette clause ne s'applique pas dans les situations ci-après.

- Existence d'une garantie spécifique de remboursement et/ou d'échange expressément stipulée et décrite dans les modalités dudit séminaire et/ou dudit événement, ou par le prestataire externe.
- Eventuellement, couverture de la situation du client par le contrat d'assurance annulation visée à l'article 8.10 ou à l'article 8.19.

8.12. Le client peut céder sa participation à un tiers qui remplit toutes les conditions du contrat dans un délai maximum de 10 jours ouvrables qui précèdent le séminaire et/ou l'événement. Le client doit en informer Solinfis SRL via courriel avec les coordonnées du tiers en copie.

Solinfis peut accompagner le client dans cette démarche, notamment en mobilisant les éventuels clients sur liste d'attente et/ou en mettant en place une stratégie de communication.

En cas de cession du contrat, le client cédant et le tiers cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du prix global du séminaire et/ou de l'événement, des frais administratifs engendrés par la cession s'élevant à 99,- €, et des frais logistiques (ex. : changement de billet d'avion).

8.13. Toute modification des modalités contractuelles (ex. : changement d'hébergement, changement de pension, etc.) doit faire l'objet d'une demande via courriel. Le client s'expose aux frais ci-après.

- Modification demandée plus de 30 jours nets avant le séminaire ou l'événement : 99,- € par personne
- Modification demandée entre 30 et 7 jours nets avant le séminaire ou l'événement : 150,- € par personne
- Modification demandée moins de 7 jours nets avant le séminaire ou l'événement : 250,- € par personne

8.14. Le client est en droit de réclamer via courriel le remboursement intégral en cas de circonstances exceptionnelles, inévitables et inconnues au moment de l'inscription entraînant l'inexécution du séminaire et/ou de l'événement, et ce, dans un délai maximum de 20 jours ouvrables suivant la date de fin du séminaire et/ou de l'événement.

Cependant, le client est explicitement informé par les présentes CGV qu'aucun dédommagement supplémentaire, de quelque nature que ce soit, n'est dû par Solinfis SRL.

Solinfis SRL s'engage à rembourser les paiements effectués au titre du séminaire et/ou de l'événement dans un délai raisonnable prenant en compte le délai d'intervention de son assurance annulation visée à l'article 8.10.

8.15. Solinfis SRL se réserve le droit d'annuler le séminaire et/ou l'événement si le nombre de personnes inscrites est inférieur au nombre minimal indiqué dans les modalités, ou s'il est contraint de modifier de manière significative les caractéristiques et/ou les modalités du séminaire et/ou de l'événement, et ce, avec l'obligation d'une information via courriel dans un délai maximum décrit ci-après.

- Le jour du début de séminaire ou d'événement en cas de circonstances exceptionnelles, inévitables et inconnues au moment de la promotion
- 2 jours ouvrables avant la date de début lorsque sa durée est inférieure ou égale à 2 jours
- 5 jours ouvrables avant la date de début lorsque sa durée est supérieure à 2 jours

Solinfis SRL s'engage à rembourser les paiements effectués au titre du séminaire et/ou de l'événement dans un délai raisonnable prenant en compte le délai d'intervention de son assurance annulation visée à l'article 8.10, et ce, sans aucune communication exigée de la part du client.

Cependant, le client est explicitement informé par les présentes CGV qu'aucun dédommagement supplémentaire, de quelque nature que ce soit, n'est dû par Solinfis SRL.

8.16. Lorsqu'un séminaire et/ou un événement est soumis à l'application d'une convention internationale, la responsabilité de Solinfis SRL est exclue ou limitée dans la mesure permise par la convention internationale.

8.17. Le client reconnaît explicitement qu'une assurance séminaire et annulation incombe de sa responsabilité, et que Solinfis ne saurait être tenu responsable des conséquences éventuelles du refus de souscription à une telle police d'assurance par le client.

9. ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 9.1. Les droits patrimoniaux et la propriété intellectuelle de l'ensemble des supports créés et utilisés en exécution des articles 1.1 et 1.2 sont la propriété de Solinfis SRL.
- 9.2. Le client ne peut ni enregistrer, ni faire enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, sans le consentement préalable et écrit de Solinfis SRL et/ou du prestataire externe directement concerné.
- 9.3. Si la prestation est une demande exclusive, explicite et écrite du client, l'ensemble des supports ne pourront en aucun cas être utilisés pour une activité professionnelle pour compte propre ou pour compte de tiers, sans autre contrepartie que le prix de la prestation incluant la demande. Les contenus présents sur les supports peuvent, quant à eux, être réexploités à la discrétion de Solinfis SRL et/ou du prestataire externe directement concerné.

10. ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE

- 10.1. Le client est explicitement informé par les présentes CGV que Solinfis SRL se réserve le droit de diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies ou des vidéos le représentant, réalisées dans le cadre d'une prestation visées aux articles 1.1 et 1.2, ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturelles, scientifiques, marketing et/ou commerciales.
- 10.2. Le client qui souhaite que Solinfis SRL n'exploite pas son droit à l'image comme visé à l'article 10.1 en informe oralement les intervenants lors de la prestation et via courriel.

11. ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ¹⁰

- 11.1. Solinfis SRL s'engage à une attention particulière concernant la protection et le traitement des données personnelles de ses clients en mettant tout en œuvre pour se conformer au RGPD.
- 11.2. En saisissant ses données sur l'un des outils informatiques et/ou numériques, et/ou en commandant une prestation et/ou un produit, le client consent explicitement à ce que Solinfis SRL collecte et utilise ces données à des fins marketing et/ou commerciales.
- 11.3. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données. Si le client désire faire valoir ce droit, il adresse sa requête via courriel.
- 11.4. Le présent article est complété par la Politique de confidentialité.

12. ARTICLE 12 : LOYAUTÉ

- 12.1. Les parties s'imposent une obligation de bonne foi, de loyauté, d'éthique et de déontologie l'une envers l'autre.
- 12.2. Les parties s'interdisent de porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'autre partie.

¹⁰ Le Règlement Général sur la Protection des Données est appelé RGPD dans la suite des CGV

12.3. Les parties s'engagent à respecter les règles de déontologie et du secret de fonction liées à la profession et/ou à la fonction des personnes présentes durant la prestation réalisée par Solinfis SRL.

13. ARTICLE 13 : AUTRES RESPONSABILITÉS

13.1. Solinfis SRL s'engage à réaliser ses prestations avec professionnalisme et en intégrant le principe d'amélioration continue afin d'obtenir le meilleur résultat possible en matière de satisfaction client.

13.2. Chaque partie confirme la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

13.3. Chaque partie s'engage à se conformer à toutes les obligations légales, sociales et fiscales qui lui incombent.

14. ARTICLE 14 : COORDONNÉES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

14.1. Pour les clients de l'offre SolForm, les non-conformités peuvent être transmises via admin@solform.be ou via le formulaire de contact sur www.solform.be.

14.2. Pour les clients de l'offre Solinfis, les non-conformités peuvent être transmises via info@solinfis.be ou via le formulaire de contact sur www.solinfis.be.

15. ARTICLE 15 : NULLITÉ, CESSION ET MODIFICATION DES CGV

15.1. La nullité d'une des clauses des présentes CGV ne porte aucunement atteinte à la validité et à la force obligatoire de toutes ses autres clauses.

15.2. Solinfis se réserve le droit de réviser les présentes CGV à tout moment et à appliquer la révision aux prestations non encore fournies et/ou à un abonnement sous un délai de 1 mois net.

16. ARTICLE 16 : TRIBUNAUX COMPÉTENTS ET DROIT APPLICABLE

16.1. Les présentes CGV sont régies par le droit belge.

16.2. Les litiges relatifs à la naissance, l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation des présentes CGV ou en relation avec celles-ci seront soumis au tribunal de Nivelles.

16.3. La médiation sera privilégiée par Solinfis SRL.






**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
SOLINFIS SRL**

GCO-DOC001
V002
05-02-2024

HISTORIQUE DOCUMENTAIRE

Version	Modifications
V002	Regroupement des CGV des offres SolForm et Solinfis
V001	Création du document

Cycle documentaire	Date	Collaborateur / Fonction	Signature ou visa
Rédaction	29-01-24	BAILLIU Thomas Coordinateur qualité	
Validation	01-02-24	MALLUQUIN Loïc Administrateur	
Approbation	01-02-24	MALLUQUIN Loïc Administrateur	
Diffusion	05-02-24	BAILLIU Thomas Coordinateur qualité	